

2019-4943

2019-10-10

# Appât pour fourmis et insectes **SCORPIO PCO**

INSECTICIDE

GRANULAIRE

COMMERCIAL

PRÊT À L'EMPLOI

Tue les fourmis et supprime le vers-gris noir

Contient l'ingrédient actif spinosad qui est dérivé d'un organisme d'origine naturelle.

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS  
LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF : Spinosad                      0,07 %

Avertissement : contient l'allergène du blé

N° D'HOM.33307 L.P.A.

CONTENU NET : 1 à 800 kg

W. Neudorff GmbH KG, An der Mühle 3,  
31860 Emmerthal, Allemagne

**Agent canadien :**  
Neudorff North America  
PO Box 178  
Brentwood Bay, C.-B. V8M 1R3  
250 652-5888

2019-4943

2019-10-10

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Éviter le contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Ne pas permettre aux adultes, enfants ou animaux de compagnie d'entrer dans les zones de traitement lors de l'application. Se laver immédiatement après avoir employé ce produit.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussures et des chaussettes pendant le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations.

NE PAS appliquer par voie aériennes.

## **PREMIERS SOINS**

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**En cas d'ingestion** : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements** : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation** : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux** : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

## **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :**

Traiter selon les symptômes.

## **PRÉCAUTIONS ENVIRONNEMENTALES :**

Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxique pour les abeilles et certains insectes utiles.

Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.

2019-4943

2019-10-10

Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.

La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation entre le site traité et le bord du plan d'eau.

**ENTREPOSAGE** : Afin d'éviter la contamination, entreposer ce produit loin de la nourriture humaine ou animale.

### **ÉLIMINATION**

Contenants recyclables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

- 1) Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
- 2) Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Contenants réutilisables :

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Contenants à remplissages multiples :

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

2019-4943

2019-10-10

## **MODE D'EMPLOI :**

**ORGANISMES NUISIBLES :** Tue les fourmis, supprime le vers-gris noir

**SITES D'UTILISATION :** Jardins ornementales et cours résidentiels, pelouses, terrains de golf, aménagement paysager résidentiel et commercial, aménagement paysager d'hôtel et de motel, parcs, terrains de sports, cours d'école, traitements en périmètre d'édifices commerciaux, agricoles et industriels.

## **DIRECTIVES D'APPLICATION :**

Pour tuer les fourmis : Appliquer l'appât à raison de 6 à 45 kg/ha (0,6 à 4,5 g/m<sup>2</sup>).

Disperser l'appât sur les pistes de fourmis et autour des nids de fourmis ou des fourmilières, sur le sol aux alentours ou près des plantes à protéger. L'appât peut être placé dans un cercle autour de la base de plantes, de plantules ou d'arbres individuels.

Pour les habitations et d'autres structures, jardins ornementales et les espaces paysagers, disperser l'appât dans un périmètre aux alentours de l'extérieur de l'endroit à protéger. Dans les contenants extérieurs, disperser l'appât sur la terre à l'intérieur des contenants de plantes endommagées ou autour des contenants. Sur les pelouses, appliquer l'appât de manière générale sur toute la surface où se trouvent les fourmis.

Pour supprimer les vers-gris noirs : Appliquer à raison de 25 à 50 kg/ha (2,5 à 5,0 g/m<sup>2</sup>). Disperser l'appât sur le sol autour des plantules ornementales. Pour les plantes ornementales extérieures dans les contenants, disperser l'appât sur la terre à l'intérieur des contenants de plantules à protéger. Sur les pelouses, appliquer l'appât de manière générale sur toute la surface où se trouvent les vers-gris noirs.

Appliquer la quantité recommandée la plus élevée si l'infestation est sévère.

Appliquer à nouveau après une forte pluie ou un arrosage excessif.

Appliquer à nouveau si l'appât a été consommé ou toutes les quatre semaines. Ne pas faire plus de quatre applications par année.

- Peut être appliqué manuellement (dispersion manuelle, avec une cuillère, une tasse ou un shaker), ou un épandeur manuel ou motorisé (rotatif ou par gravité) qui convient aux produits granuleux, peut être utilisé pour s'assurer d'obtenir une couverture uniforme. Ne pas utiliser d'ustensiles de cuisine, comme des cuillères à soupe, des tasses, etc. à des fins alimentaires après les avoir utilisés avec des pesticides.
- Le produit fonctionne mieux lorsque le sol est humide, mais avec peu ou pas d'eau stagnante.

2019-4943

2019-10-10

- L'appât peut être placé directement sur les fourmilières et les pistes de fourmis.
- Ne pas disposer en amas.

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets.

NE PAS appliquer par voie aérienne

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

**Énoncés facultatifs :**

- Tue les fourmis y compris les fourmis de feu, fourmis fourrageuses, fourmis sucrières, fourmis des trottoirs, fourmis citronnelles, fourmis d'humidité, petites fourmis noires, fourmis d'Argentine, fourmis folles, fourmis acrobates, fourmis brunes des champs, fourmis fantômes, fourmis odorantes, fourmis ravisseuses et fourmis des champs.
- Les animaux de compagnie peuvent entrer dans les zones traitées après l'application.
- Peut être utilisé à proximité des animaux de compagnie et de la faune.
- Efficace pour un maximum de 4 semaines.
- Empêche les fourmis d'entrer dans les édifices.
- Granules faciles à appliquer.
- Ce contenant couvre xxx mètres carrés.